



DÉLIBÉRATION N°2026-70

Séance du mardi 29 septembre 2026

LE 29 SEPTEMBRE 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 23 SEPTEMBRE 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice	19
Présents	16
Votants	17

Présents : M. Gilles CUSIN, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, Mme Caroline LEEMANS, M. Dominique BARIL, Mme Zahia BOUKTAB, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, Mme Sylvie MEURIOT, Mme Jessica LAUVERGEON, Mme Chrystelle FAURE, M. Mickaël CHAPELLE GARCIA, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Sylvia BRISSAC.

Pouvoirs :

Mme Aurore CLEMENT avait donné pouvoir à Mme Zahia BOUKTAB,

Absents :

M. Laurent VIAL
M. Nicolas ANTHERIEU

Secrétaire de séance : Mme Chrystelle FAURE

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION DES SERVICES NUMÉRIQUES DE LA 3M - AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu la délibération 2026-23 autorisant la signature de la Convention de gestion des services numériques commun avec 3M

Vu la Convention de gestion des services numériques commun signée le 02/04/2026,

Considérant que l'organisme supportant la solution, Open Source Politics, ayant été acquis par une autre structure, Go Vocal, impose un changement de plateforme qui ne répond pas à la stratégie numérique de la Métropole, notamment sur des critères de souveraineté de la donnée,

Il convient de signer l'Avenant 1 de la convention des services numériques mutualisés afin de retirer la plateforme de participation citoyenne de la convention initiale.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la Convention de gestion des services numériques de la 3M ci-joint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 17 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Chrystelle FAURE
Secrétaire de séance



Gilles CUSIN
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 02/10/2026

et de sa publication le 02/10/2026

et/ou de sa notification le _____